



Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

**Note d'information relative à l'absence d'observation de la Mission
Régionale d'Autorité environnementale
d'Île-de-France sur le projet de révision du plan d'occupation des
sols (POS) de la commune de Chérence (95) arrêté le 15
décembre 2017 en vue de l'approbation d'un plan local
d'urbanisme (PLU)**

n°MRAe 2018-30

Conformément à l'article R.104-9 du code de l'urbanisme, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France a été saisie pour avis par la commune de Chérence sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) communal arrêté le 15 décembre 2017.

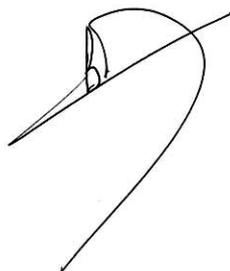
Cette saisine étant conforme à l'article R.104-21 du code de l'urbanisme relatif à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, il en a été accusé réception à la date du 05 février 2018 par la direction régionale et interrégionale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Île-de-France, agissant pour le compte de la MRAe. Conformément à l'article R.104-25 du même code, l'avis doit être émis dans le délai de trois mois.

Conformément aux dispositions de l'article R.104-24 du code de l'urbanisme, la DRIEE agissant pour le compte de la MRAe a consulté par courrier en date du 14 février 2018 la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé dans le département de Val d'Oise qui lui a répondu le 5 mars 2018.

Conformément à l'article R.104-25 du code de l'urbanisme, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été produit dans le délai de trois mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observation sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site Internet de la MRAe.

*Pour la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France,
son président*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that starts with a large loop and ends with a long, sweeping tail.

Christian Barthod